



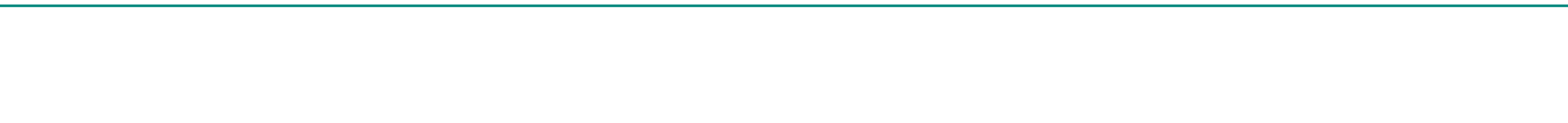
2025

Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire 81

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE

SOMMAIRE

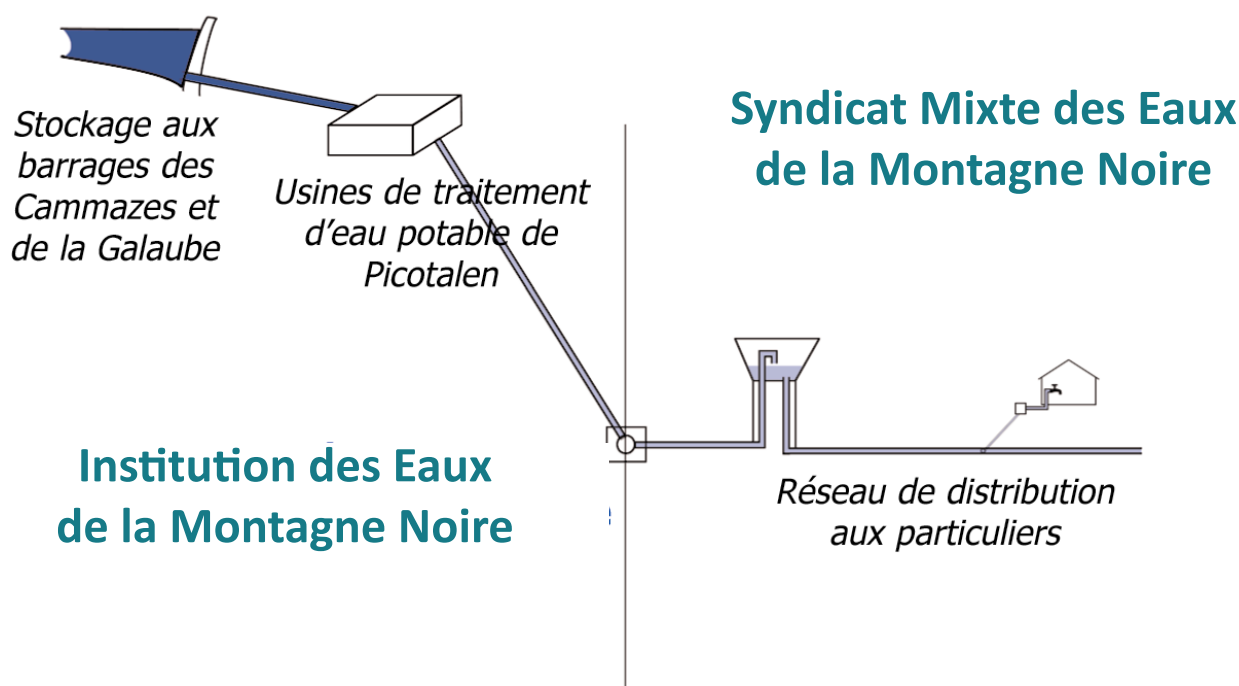
PRÉSENTATION	P.5
COMMUNES DESSERVIES	P.7
DONNÉES GÉNÉRALES	P.8
TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025	P.12
QUALITÉ DE L'EAU	P.17
FACTURATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	P.18
ÉLÉMENTS FINANCIERS	P.22



PRÉSENTATION

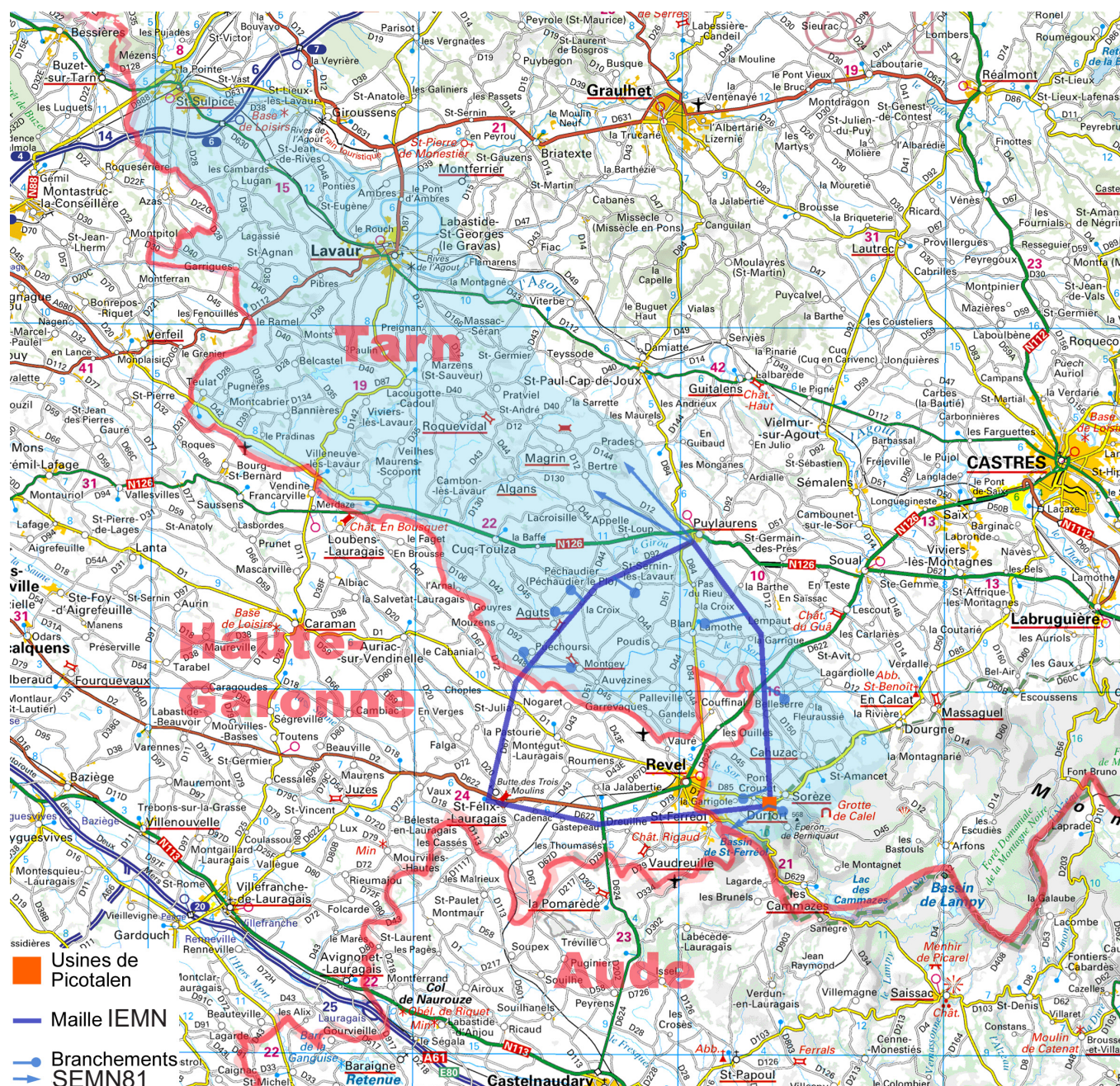
Le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire 81 est un établissement public de coopération intercommunale créé en 1957 sous forme d'un SIVU pour assurer la distribution publique d'eau potable dans le sud du département du Tarn. A ce jour, ce territoire couvre 49 communes (certaines étant desservies partiellement) réparties sur 5 cantons. Depuis le 1er janvier 2018, le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire est devenu un syndicat mixte pour accueillir dans son assemblée des représentants de communes et de Communautés de Communes. Le Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire 81 est administré par un Comité de 98 membres à raison de deux délégués par commune adhérente et de 40 délégués pour la Communauté de Communes Tarn Agout.

L'eau potable fournie par le S MEMN 81 est achetée à l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN). Cet organisme prélève une eau brute de surface dans la réserve constituée par le barrage des Cammazes, avec le soutien de la retenue de la Galaube. L'eau est ensuite traitée aux usines de Picotalen situées sur la commune de Sorèze. L'Institution distribue l'eau potable à différents syndicats au moyen de son propre réseau qui forme une boucle entre les usines de Picotalen, Puylaurens et St Félix, à partir duquel 12 branchements alimentent le S MEMN 81 (voir carte page suivante). La configuration topographique du territoire desservi par le S MEMN 81, avec un relief décroissant depuis Picotalen jusqu'à Saint Sulpice, a permis la mise en place d'un réseau d'adduction exclusivement gravitaire.



Le territoire est divisé en deux centres comprenant chacun bureaux et dépôt de matériel : Cuq-Toulza et Lavar. Fin 2025, l'effectif était constitué de 20 personnes (6 postes administratifs et 14 postes techniques), réparties dans les deux centres. Le siège social du S MEMN 81 est situé à Cuq-Toulza. Les opérations de comptabilité : prise en charge de recouvrement des ordres de recettes, le paiement des dépenses, la tenue des pièces comptables et justificatives, sont assurées par la Trésorerie de Puylaurens et la Trésorerie de Castres.

AIRE GÉOGRAPHIQUE DESSERVIE PAR LE SEMN81



COMMUNES DESSERVIES PAR LE SEMN81

SECTEUR CUQ TOULZA

Agence assurant la gestion des abonnés : 3, avenue Jean Jaurès 81470 Cuq Toulza – tél : 05 63 82 54 82

AGUTS	MONTCABRIER
ALGANS	MONTGEY
APPELLE	MOUZENS
BANNIERES	PALLEVILLE
BELLESERRE	PECHAUDIER
BERTRE	POUDIS
BLAN	PRADES
CAHUZAC	PRATVIEL
CAMBON LES LAVAU	PUECHOURS
CUQ TOULZA	PUYLAURENS
DOURGNE	ROQUEVIDAL
DURFORT	ST AMANCET
GARREVAQUES	ST SERNIN
LACOGOTTE CADOU	SOREZE
LACROISILLE	TEYSSODE
LEMPAUT	VEILHES
MAGRIN	VILLENEUVE LES LAVAU
MAURENS SCOPONT	VIVIERS LES LAVAU

SECTEUR LAVAU ET SECTEUR ST SULPICE

Agence assurant la gestion des abonnés : 1223, avenue Pierre Fabre 81500 Lavar

AMBRES	GARRIGUES
BELCASTEL	LUGAN
LABASTIDE ST GEORGES	ST AGNAN
LAVAU	ST JEAN DE RIVES
MARZENS	ST LIEUX LES LAVAU
MASSAC SERAN	ST SULPICE
TEULAT	

DONNÉES GÉNÉRALES

POPULATION DESSERVIE (RECENSEMENT 2017) : 39 557 habitants

NOMBRE D'ABONNÉS

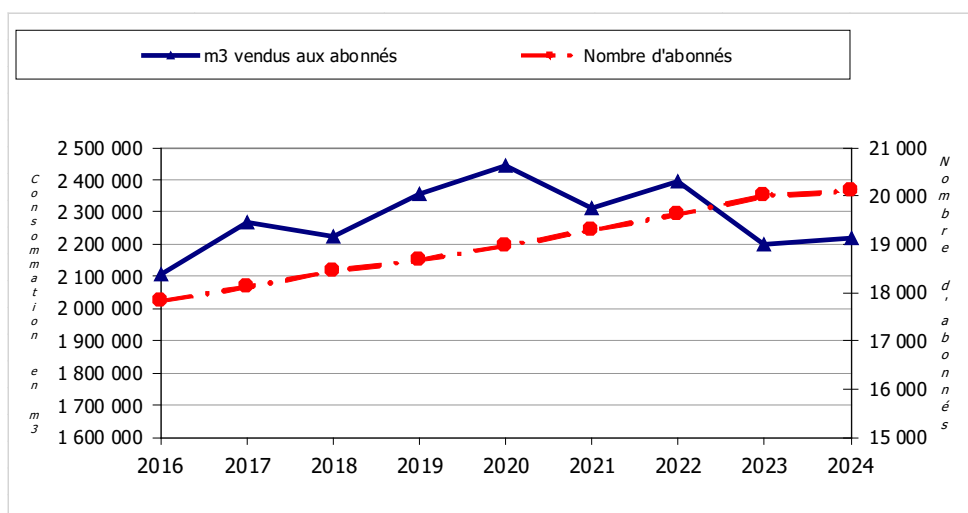
	2024	2025	Variation / N-1
TOTAL	20 107	20 333	+226 (+1,1%)

Les abonnés domestiques et assimilables sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par le Syndicat des Eaux 81 et reversées à l'Agence de l'Eau.

VOLUMES VENDUS ET ACHETÉS

Volumes	2024	2025	Variation / N-1
Volume importé (achat IEMN période 06-N-1/06-N)	2 554 287 m ³	2 554 945 m ³	- 9 342 m ³ (-0,4%)
Volume vendu à d'autres SIAEP	32 150 m ³	33 636 m ³	+ 1 486 m ³ (+4,6%)
Volume total vendu aux abonnés tous types	2 209 470 m ³	2 205 297 m ³	- 4 173 m ³ (-0,2%)

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS ET M³ VENDUS



ÉTENDUE DU RÉSEAU (CONSTRUIT À PARTIR DE 1959) : 1 277 km de canalisation tous diamètres confondus

DENSITÉ LINÉAIRE DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR KM DE RÉSEAU : 15,9

NOMBRE DE RÉSERVOIRS EN SERVICE : 56 cuves de 50 à 1 000 m³

BRANCHEMENTS EN SERVICE (FIN 2025) : 20 350

CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE PAR ABONNÉ DOMESTIQUE : 109 m³

ÉQUIVALENTS HABITANTS (POUR 50 M³), Y COMPRIS VENTE EN GROS : 45 238

PRIX MOYEN DU MÈTRE CUBE ACHETÉ EN 2025 : 0,564€ HT

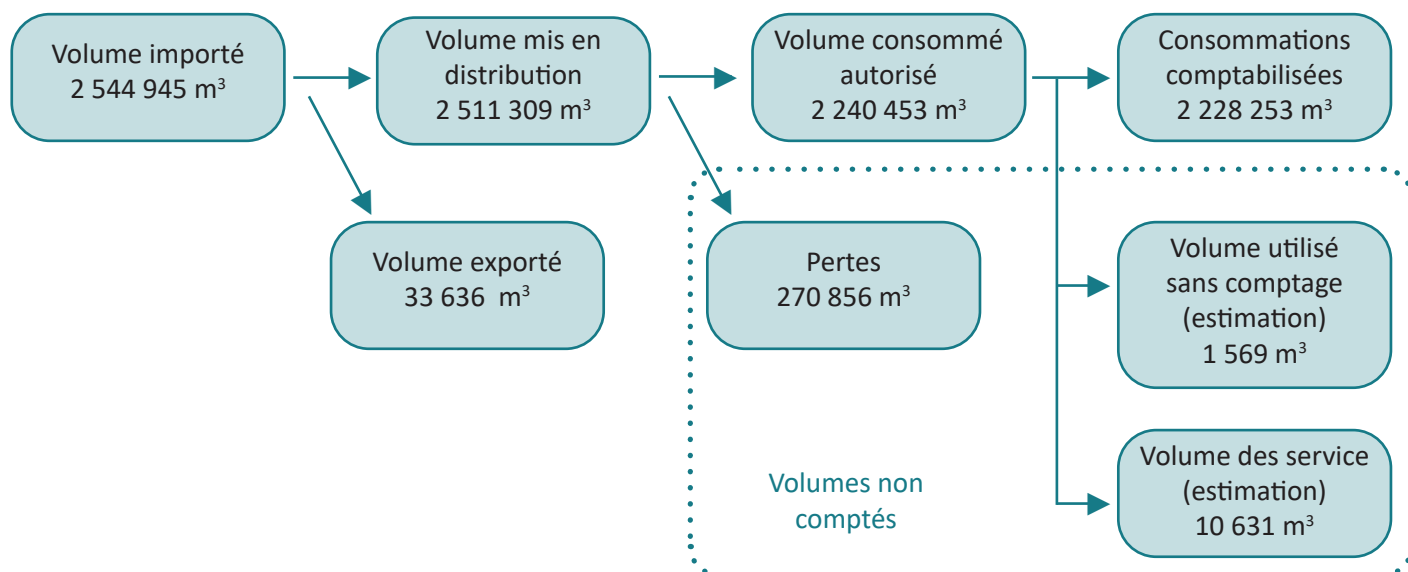
DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS :

Le règlement du service fixe un délai maximal de 8 jours (branchement existant) mais en pratique il est généralement inférieur à 3 jours ouvrés.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Code	Nom	2025
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	-
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	14
VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	44
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	-
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	-
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
TOTAL		99

DÉTAIL DES VOLUMES IMPORTÉS ET MIS EN DISTRIBUTION



Le volume de service, qui correspond aux quantités d'eau utilisées pour les vidanges, purges, lavages de réservoir, incendie... ainsi que le volume utilisé sans comptage résultent d'estimations

RENDEMENT DU RÉSEAU (%)

(Volume consommé autorisé + Volume exporté) / Volume importé.

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement de l'année	84,1%	89,1%	83,2%	89%	89,3%
Moyenne pondérée d'ordre 3 (N₋₁ + N + N₊₁)/3	88,8%	85,5%	87,1%	87,2%	-

Il est important de noter que la date du relevé de la consommation achetée à l'IEMN est récurrente, alors que la relève des compteurs des abonnés s'étale sur 4 mois. Il en résulte que le volume comptabilisé chez les abonnés peut être surestimé ou sous-estimé d'une année sur l'autre ce qui influe sur la valeur du rendement. Il sera donc préféré la moyenne pondérée d'ordre 3 $([N_{-1} + N + N_{+1}]/3)$ qui lisse les effets du décalage de relève.

INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN RÉSEAU ILP (m³/km/j)

Volume de pertes / (linéaire de réseau x 365)

2021	2022	2023	2024	2025
0,99	0,65	0,99	0,60	0,58

INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION ILC (m³/km/j)

(Volume consommé autorisé + volume exporté) / (linéaire de réseau x 365)

2021	2022	2023	2024	2025
5,25	5,34	4,89	4,86	4,88

INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS ILVNC (M³/KM/J)

Volume non compté / (linéaire de réseau x 365)

2021	2022	2023	2024	2025
1,03	0,68	1,03	0,64	0,61

L'examen de l'indice ILVNC peut être apprécié suivant un nouveau référentiel de niveau de pertes défini par l'INRAE en fonction de la densité d'abonnés par km (D) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Densité D	15,5	15,5	15,7	15,7	15,9
0,07 x D	1,07	1,08	1,10	1,10	1,11
ILVNC	1,03	0,68	1,03	0,64	0,61
Niveau Pertes	faible	faible	faible	faible	faible

Pour $D \leq 60$

Niveau de pertes faible : $ILVNC \leq 0,07 \times D$

Niveau de pertes modéré : $0,07 \times D < ILVNC \leq 0,12 \times D$

Niveau de pertes élevé : $0,12 \times D < ILVNC \leq 0,20 \times D$

Niveau de perte très élevé : $0,20 \times D < ILVNC$

TAUX DE RÉCLAMATIONS : nombre de réclamations écrites rapportées au nombre d'abonnés / 1 000

2021	2022	2023	2024	2025
1,1	1	0,5	0,4	1,3

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

OPÉRATION DE RENFORCEMENT, RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU

En 2025, le SEMN 81 a procédé à la pose d'un linéaire total de 33,6 km de conduite du Ø 32 au Ø 400 ainsi qu'à la reprise de 5 branchements plomb.

Aguts : chemin de La Siege (485 ml en PEHD 50 mm)

Bannières : route de Pradine-route Villeneuve (2625 ml du PEHD 40 au PVC 110 mm)

Belcastel : antenne Montplaisir route de Cap Daurat (155 ml en PEHD 50 mm)

Belleserre : antenne L'Esquirol (490 ml en PEHD 40 mm)

Blan :

- antenne route de Lamothe (155 ml en PEHD 40 mm)
- route du Lac (100 ml en PVC 110 mm)
- antenne adduction Las Cases (295 ml du PVC 90 au PVC 110 mm)

Cahuzac : chemin des Faures (840 ml en PEHD 50 mm)

Cuq-Toulza : antenne Le Satja (260 ml en PEHD 40 et 50 mm)

Lacougote-Cadoul : En Salgues route de Lavar (810 ml en PEHD 40 et 50 mm)

Lacroisille : La Bourdette-la Rivière (510 ml en PEHD 40 mm)

Lavar :

- route de Bertre - En Sicard (170 ml en PEHD 32 mm)
- route de Flamarens (865 ml du PEHD 40 au PVC 63 mm)
- rue de la Mairie, rue du Grés (reprise de 11 branchements dont 3 en plomb)
- rue du Jeu du Mail et impasse de la Gare (reprise de 2 branchements plomb)

Lugan : chemin des Patricots-route Delpas (965 ml en PEHD 40 et 50 mm)



ALGANS



BANNIERES

Magrin-Algans : route de Montoulies - antenne En Mondy (6425 ml en PEHD 40 et 50 mm)

Montcabrier : route de Nadalou-la Jonquerie (710 ml en PEHD 40 mm)

Montgey :

- adduction le Carla (785 ml en PVC 110 mm)
- chemin du Pech-Prat Nouvelle-La Bourdette (1635 ml en PEHD 40 et 50 mm et PVC 63 mm)

Péchaudier : Les Fourniés-route de Saint Sernin (1460 ml en PEHD 40 et 50 mm)

Poudis : En Cayre : 1200 ml en PEHD 40 et 50 mm et PVC 110 mm

Prades : En Garric-chemin de Miech-En Alger (235 ml du PEHD 40 mm au PVC 75 mm)



BLAN



MAGRIN



MAGRIN



PRADES

Puylaurens :

- côte en Fedo (95 ml en PEHD 40 mm)
- l'Albanie-En Poulastre-En Arifat (1015 ml du PEHD 32 au 50 mm)
- chemin de la Madière (905 ml du PEHD 40 mm au PVC 63 mm)
- antenne Sabournac (1935 ml en PEHD 40 et 50 mm)

Roquevidal :

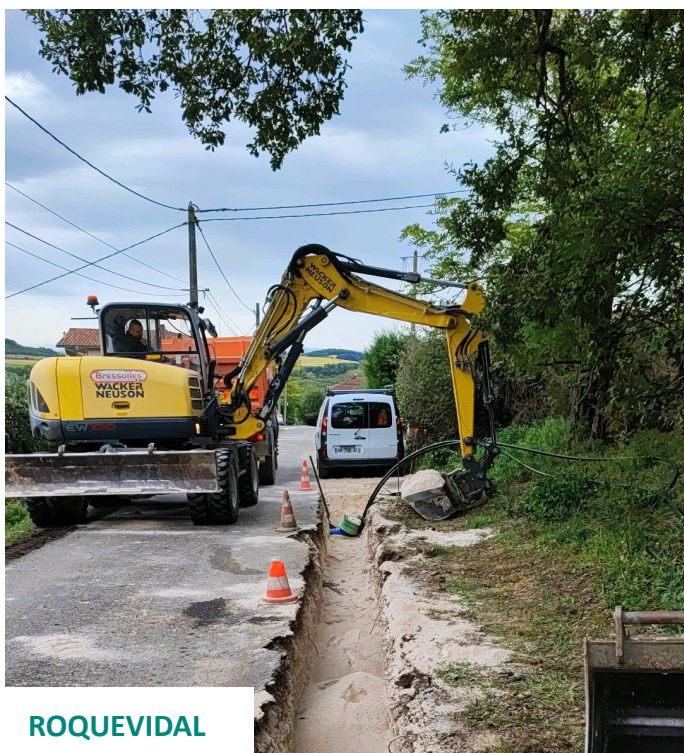
- traverse village RD 45 (335 ml en PEHD 50 et PVC 110 mm)
- antenne voie communale n°5 (300 ml du PEHD 50 mm au PVC 110 mm)
- chemin du Courpou (95 ml en PEHD 40 mm)



PRADES



PUYLAURENS



ROQUEVIDAL



ST-AMANCET

St-Amancet :

- chemin de la Madeleine-la Borie Grande (970 ml en PEHD 40 et 50 mm)
- chemin de la Coustaussarié (1540 ml en PEHD 40 et 50 mm)

St-Sulpice :

- rue de la Metge (110 ml en PVC 110 mm)
- rue des Nauzes (225 ml en PVC 110 mm)
- antenne la Rivayrolles (350 ml en PEHD 32 mm)
- traversée A68 chemin de la Monge (100 ml en PEHD 400 mm)

Sorèze : antenne Las Combes (185 ml en PEHD 40 et 50 mm)

Teulat : chemin de la Caillerie-chemin d'en vigne (1040 ml en PEHD 40 mm)

Villeneuve les Lavaur :

- chemin de Loupiac (520 ml en PEHD 40 mm)



ST-SULPICE

TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU : La valeur correspond au quotient de la longueur de canalisation renouvelée dans l'année par la longueur du réseau.

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux annuel	1,32%	1,13%	1,76%	2,34%	2,62%
Taux moyen sur 5 ans	1,22%	1,24%	1,36%	1,51%	1,83%

BRANCHEMENTS EN PLOMB	2025
Branchements plomb changés dans l'année	5
Branchements plomb restants (fin d'année)	65
% de branchements plomb restant / nombre total de branchement en service	0,3%

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS

Nouveaux branchements	2023	2024	2025
Cuq-Toulza	57	51	100
Lavaur et Saint-Sulpice	117	178	137
Total	228	229	237

► **Interventions :** 526 interventions diverses sur le réseau pour réparation de fuites, casses par des tiers, dévoiement de conduite, modification branchements, entretiens et pose d'appareillage (PI, réducteur de pression...).

NOMBRE DE DÉFAILLANCES ACCIDENTELLES SUR RÉSEAU ET INDICE LINÉAIRE DE RÉPARATION

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de défaillances accidentelles sur réseau	100	131	130	86	102
Indice linéaire de réparation / km	0,08	0,103	0,102	0,067	0,08

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES : Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

2021	2022	2023	2024	2025
5,2	6,7	6,5	4,3	5,0

INSTRUCTION DE DOSSIERS

Urbanisme : Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Certificat d'Urbanisme (CU), Déclaration Préalable (DP). Travaux extérieurs : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)

	Cuq-Toulza	Lavaur	Saint-Sulpice	Total	Variation / N-1
PC, PA, CU, DP	76	65	71	212	+ 23 (+12,2%)
DICT	669	360	368	1 397	+ 33 (+2,4%)

DEVIS POUR BRANCHEMENT ET MODIFICATION D'INSTALLATION : 225 (-15,7% / 2024)

QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau fait l'objet d'un contrôle officiel par la Délégation Territoriale du Tarn de l'Autorité Régionale de Santé. Le contenu des analyses porte sur des paramètres physico-chimiques (aspect qualitatif de l'eau, pH, conductivité, turbidité) et des paramètres bactériologiques (bactéries à 22 et 37°, coliformes totaux et thermotolérants, entérocoques/streptocoques fécaux). Les résultats sont envoyés directement aux mairies.

Ce contrôle est en outre renforcé par une démarche d'auto-contrôle mis en œuvre en partenariat avec le Laboratoire de l'IEMN.

Cette surveillance rigoureuse permet un suivi régulier sur l'ensemble du réseau de distribution, et une intervention rapide des services du Syndicat en cas de dépassement des normes afin de mettre en place des mesures correctives et remédier au plus vite aux problèmes survenus.

Les eaux distribuées doivent respecter les limites de qualité définies par les normes. Elles doivent, par ailleurs, satisfaire les références de qualité qui sont des valeurs indicatives d'évaluation ou de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

BILAN ANALYSES ARS

Nombre total d'analyses : 78 prélèvements sur l'ensemble du réseau SEMN81

Conformité aux normes de potabilité

- ▶ Dépassement des limites de qualité : 0%
- ▶ Dépassement des références de qualité : 9%

BILAN ANALYSES AUTO-CONTRÔLE

Nombre de prélèvements : 242 prélèvements sur l'ensemble du réseau SEMN81

Conformité aux normes de potabilité

- ▶ Dépassement des limites de qualité : 0,8%
- ▶ Dépassement des références de qualité : 8,7%

Les non-conformités enregistrées, liées à des dépassements ponctuels des normes de potabilité sur certaines communes, ont donné lieu à des traitements correctifs suivis de nouveaux contrôles qualité.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Indice d'avancement de la procédure de protection : 100 %
(achat d'eau traitée auprès de l'IEMN)

légende : 0 % aucune action

20 % études en cours

40 % avis de l'hydrogéologue

50 % dossier déposé en préfecture

60 % arrêté préfectoral

80 % arrêté préfectoral mis en œuvre (terrains acquis, travaux terminés)

100 % mise en place du suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

FACTURATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Les tarifs concernant la vente d'eau (m³ et abonnement) sont votés en assemblée générale par le Comité Syndical, et par le Bureau Exécutif pour ce qui concerne les travaux de branchements et prestations diverses. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
02/04/2025	Tarification vente d'eau pour 2025/2026
30/03/2012	Frais d'accès au service + frais de rejet prélèvement bancaire
06/03/2025	Tarification travaux

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Objet	Au 1 ^{er} janvier 2025
Mise en service d'un nouveau branchement (hors frais des travaux d'installation et frais d'accès)	162,60 € TTC (135 € HT)
Frais d'accès au service pour tout nouveau contrat d'abonnement	27,50 € TTC (25 € HT)

LES COMPOSANTES DU PRIX DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les éléments relatifs au prix de la distribution d'eau potable sont les suivants (voir les montants sur les différentes modalités de tarification développées ci après) :

PART S MEMN81

- Prime fixe (abonnement)
- Consommation

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au S MEMN 81 pour le service qu'il fournit aux usagers. Cette part comprend une part fixe facturable par abonné dont l'objet est de couvrir les charges de structure et les charges calculées ainsi qu'une part variable qui est fonction des volumes consommés. L'ensemble de ces deux composantes est également appelé prix de base. Ce prix correspond aux coûts d'achat, de stockage et d'acheminement de l'eau jusqu'aux lieux de consommation

PART AUTRES ORGANISMES

- Redevance Agence de l'Eau
- TVA (5,5% sur l'ensemble des éléments ci-dessus)

Les redevances Agence de l'Eau sont facturées pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau et servent au financement des politiques publiques en faveur de la gestion durable de l'eau sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

La réforme de 2024 des redevances des Agences de l'Eau a modifié la tarification de la redevance. Ainsi, la redevance « pour pollution de l'eau d'origine domestique » d'un montant de 0,33 €/m³ pour l'année 2024 est remplacée à compter du 1er janvier 2025 par

- une redevance « consommation d'eau potable » dont le tarif est de 0,32 €/m³ pour l'année 2025, le redevable étant l'abonné au service public de l'eau potable ;
- une redevance pour performance « des réseaux d'eau potable » qui est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes (ou à leurs établissements publics de coopération) pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables. Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Adour Garonne à 0,35 €/m³ pour l'année 2025, le montant applicable étant modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution. Pour 2025, année d'entrée en vigueur de la mesure, le coefficient de modulation a été fixé forfaitairement par l'Agence de l'Eau à 0,2. Cette redevance est répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Redevance Agence de l'eau	2024	2025	Variation
Consommation	0,330 € / m³	0,320 € / m³	-0,01 €
Performance réseaux	-	0,07 € / m³	+0,07 €

MODALITES DE FACTURATION

La tarification appliquée est du type binôme : elle comprend une prime fixe (abonnement) et une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. Les Services Publics bénéficient des mêmes conditions tarifaires que les autres abonnés.

La prime fixe est payable semestriellement, elle est proportionnelle au nombre de logements desservis par compteur ainsi qu'au calibre du compteur. La part variable est fondée sur la consommation enregistrée. Dans le cas où le relevé du compteur n'a pu être effectué, la facturation est établie sur la base d'une consommation estimée.

Au 1^{er} janvier 2026, les tarifs mis en place sont les suivants :

REDEVANCE ANNUELLE

ABONNEMENT ORDINAIRE

Elle est fonction du calibre du compteur :

Calibre	15 mm	20 mm	32 mm	40 mm	50 mm	65 mm	80 mm	100 mm
Tarif	76 €	101 €	144 €	180 €	236 €	286 €	346 €	463 €

ABONNEMENT COMPTEUR COLLECTIF : 71 € HT/logement (indépendamment du calibre compteur)

CONSOMMATION : 1,65 € / m³

La tarification 2026 a évolué (hors inflation de 0,9 % en 2025) de + 2,7 % sur la redevance abonnement pour le tarif de base correspondant au compteur calibre 15 mm, et de 6,4% sur le prix du m³ (part consommation).

COMPARAISON DE FACTURES

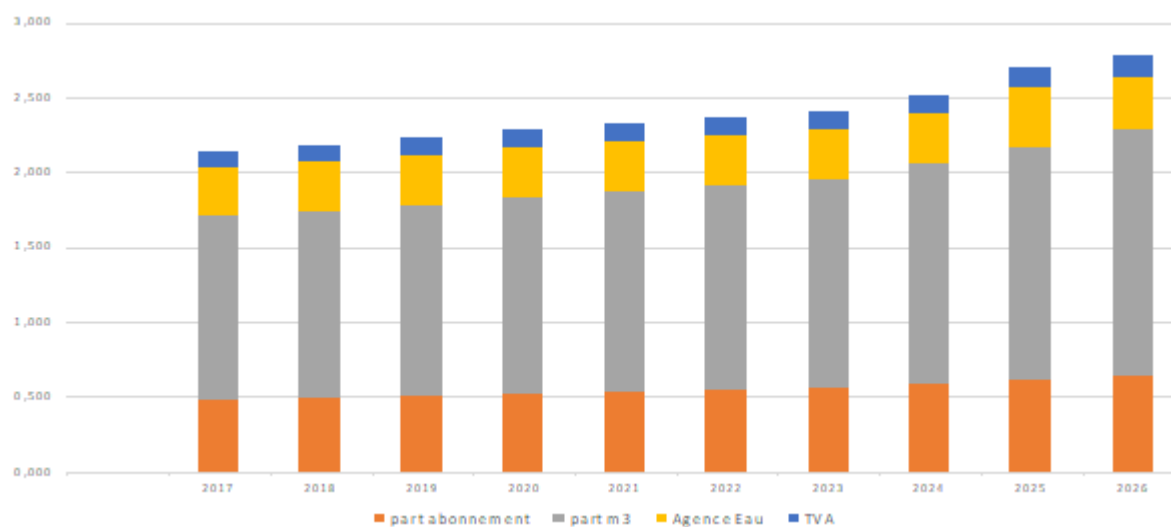
L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique du SEMN 81 pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués sont ceux applicables aux 1^{er} janvier de l'année considérée.

	2025	2026	Variation	
			en €	En %
SERVICE D'EAU (SEMN)				
Prime Fixe	74 €	76 €	2 €	2,7 %
Consommation	186 €	198 €	12 €	6,4 %
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU				
Redevance consommation	38,40 €	38,40 €	-	-
Redevance performance réseau	8,40 €	4,32 €	- 4,08 €	- 48,6 %
TOTAL HT	306,80 €	316,72 €	9,92 €	3,32 %
T.V.A. : 5,5 %	16,87€	17,42 €	0,55 €	3,32 %
TOTAL FACTURE TTC	323,67€	334,14 €	10,47 €	3,32 %
Prix du m³ TTC	2,697€	2,784 €	0,087 €	3,32 %

La hausse d'une facture annuelle de 120 m³ (abonnement compris) entre 2025 et 2026 est de + 3,2 % en euros courant (hors inflation).

Nota : Ces montants ne prennent pas en compte le coût du service assainissement en vigueur dans les communes concernées, car celui-ci est indépendant du SMEMN 81.

COMPOSANTES DU PRIX TTC DU M³ POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

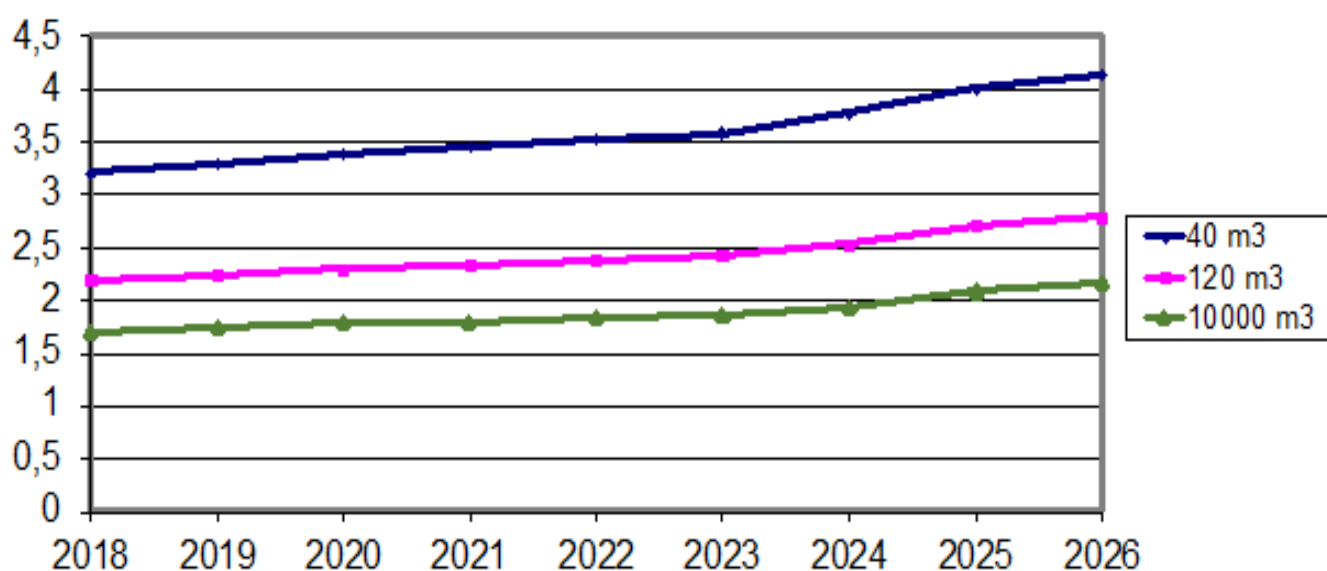


A titre de comparaison sur 2026, pour une consommation annuelle de 40 m³ le coût du m³ passe à 4,121 € (compteur calibre 15 mm) et à 2,153 € TTC pour une consommation de 10 000 m³/an (compteur de calibre 80 mm).

Consommation annuelle	40 m ³	120 m ³	10 000 m ³
Prix TTC du m ³	4,121 €	2,784 €	2,153 €
Année 2026	+ 3,1%	+ 3,2%	+3,4%

Ces différences s'expliquent par la redevance abonnement dont le poids dans la facture annuelle est d'autant plus important que la consommation est faible, sachant que cette redevance correspond au coût d'accès au service qui est indépendant de la consommation.

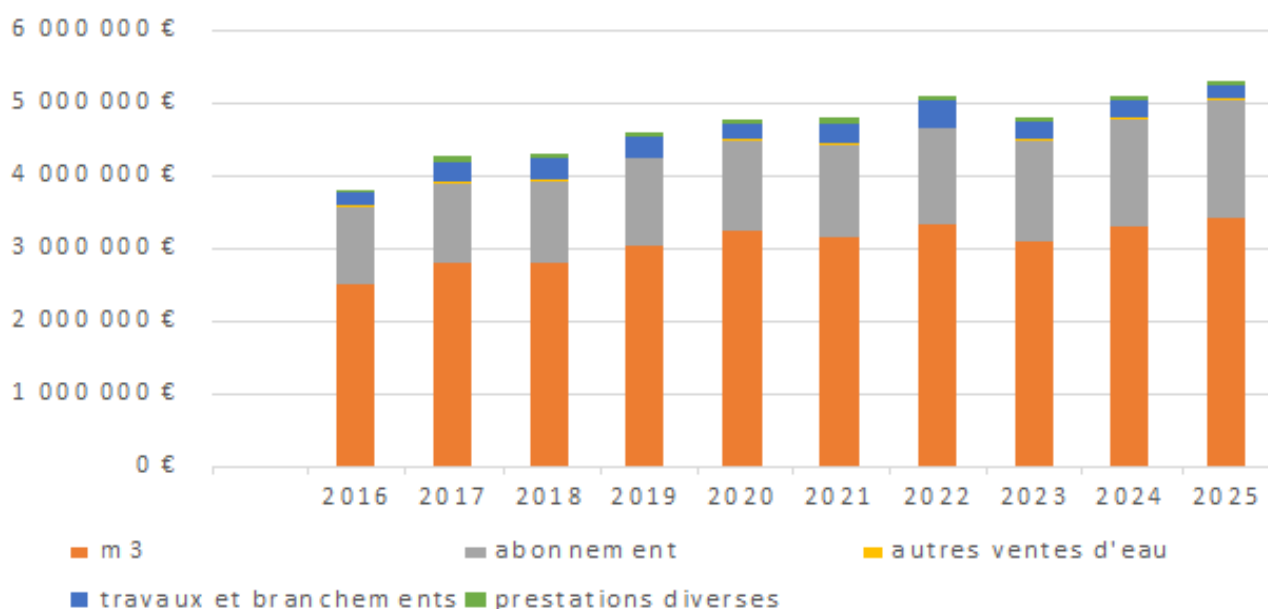
GRAPHIQUE DE L'ÉVOLUTION DU PRIX TTC DU M³ POUR DIFFÉRENTES CONSOMMATIONS ANNUELLES



ÉLÉMENTS FINANCIERS

RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes vente d'eau aux abonnés (consommation)	3 129 036 €	3 300 659 €	3 088 036 €	3 264 203 €	3 432 434 €
Recettes redevance abonnement	1 291 257 €	1 340 686 €	1 392 576 €	1 499 034 €	1 585 259 €
Recettes vente d'eau à d'autres SIAEP	16 178 €	16 297 €	13 820 €	16 512 €	19 001 €
Recettes pour branchements et travaux divers	272 305 €	356 740 €	233 176 €	225 736 €	198 621 €
Prestations diverses	82 433 €	71 883 €	68 587 €	66 269 €	66 876 €



TAUX D'IMPAYÉS

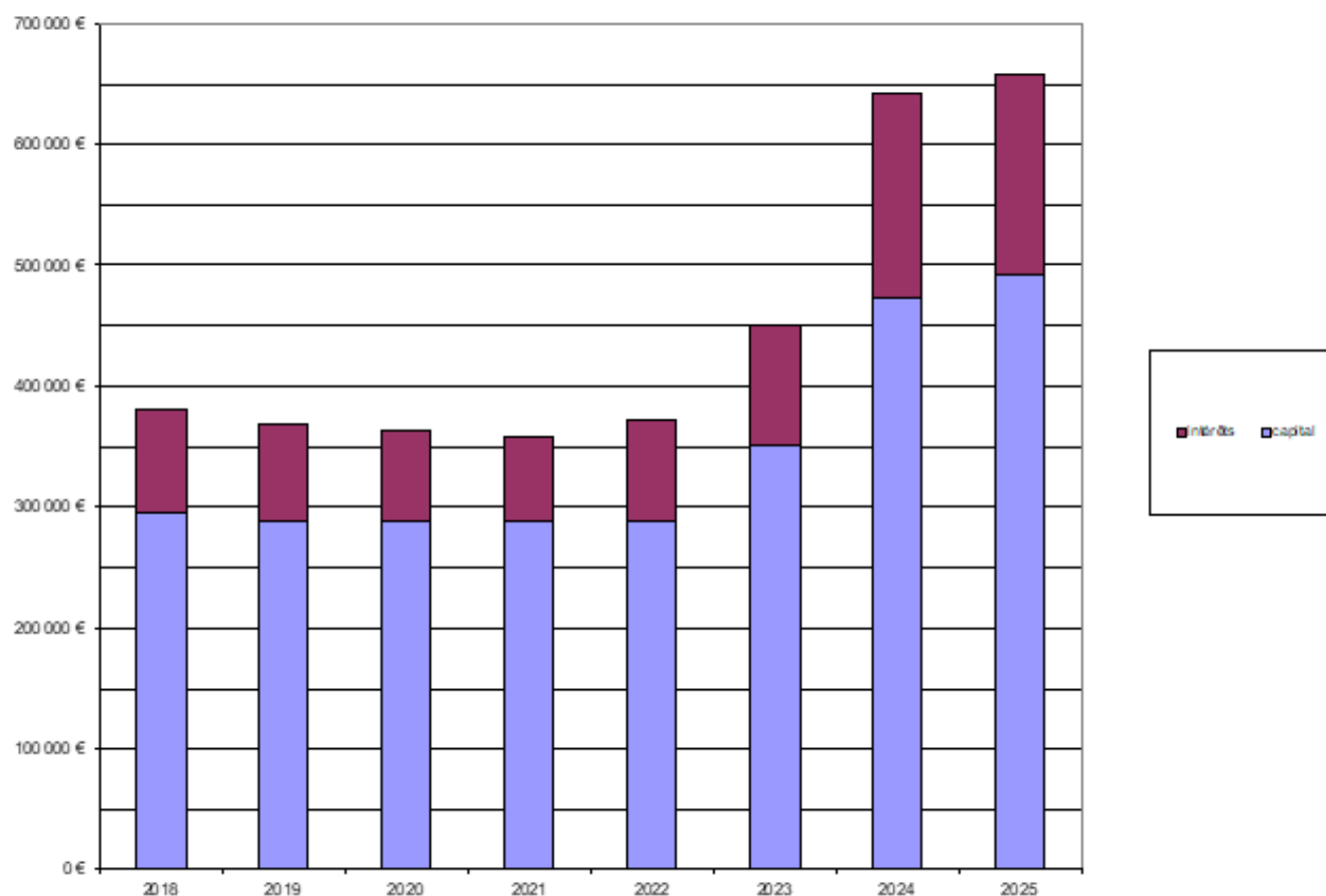
Au 31 décembre 2025, le taux des factures d'eau impayées de l'année 2024 était de 1,64 % (95 325 €) sur un montant total de 5 823 447 € TTC (y compris redevance Agence de l'Eau + TVA).

Taux d'impayés	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12 N+1	1,67%	1,76%	1,72%	1,59%	1,64%

ÉTAT DE LA DETTE

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31/12 de l'année	4 085 867 €	3 797 924 €	5 947 481 €	7 474 538 €	6 981 593 €
annuités payées au cours de l'année	357 192 €	371 291 €	450 071 €	641 885 €	657 693 €
Intérêts payés au cours de l'année	69 249 €	83 348 €	99 627 €	168 942 €	164 750 €
Capital remboursé au cours de l'année	287 943 €	287 943 €	350 443 €	472 943 €	492 943 €
Durée d'extinction de la dette (en année)	2,4 ans	2 ans	4 ans	4,9 ans	5 ans

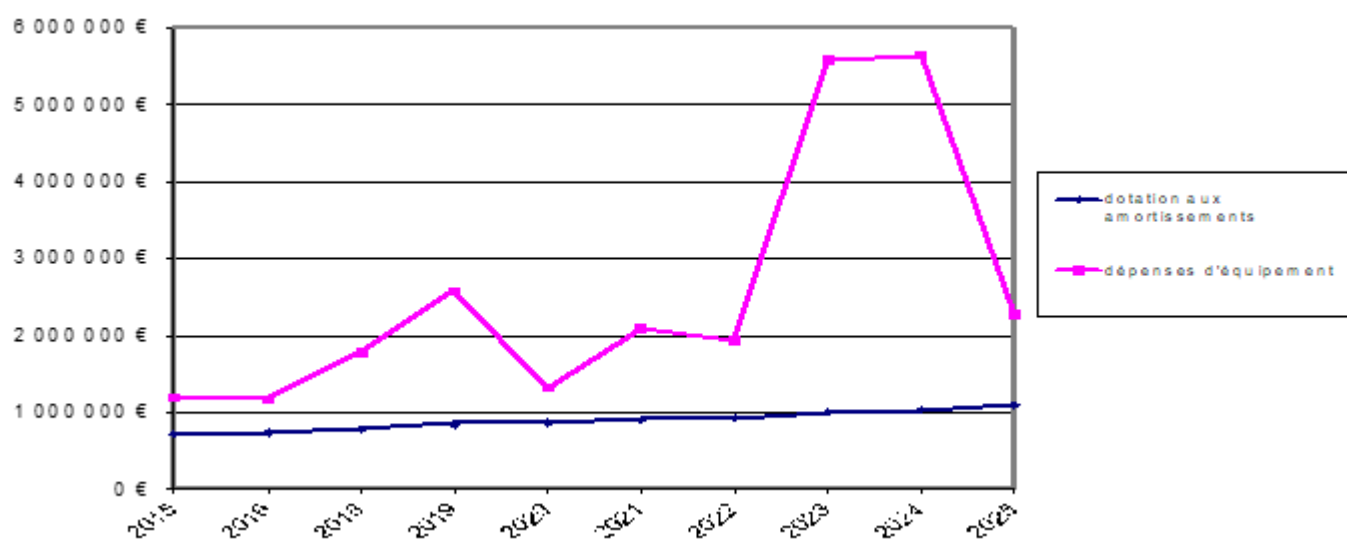
ANNUITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE



AMORTISSEMENTS ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉES EN 2025

Dotation aux amortissements	1 092 090 €
Dépenses d'équipement (travaux, matériel, véhicules)	2 284 867 €
Épargne nette moyenne par m³ vendu sur 3 ans	0,47€

ÉVOLUTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT PRÉVUS EN 2025

Montant des dépenses d'équipement inscrit au BP 2026 : 5 387 000 €
(y compris travaux en régie mais hors restes à réaliser 2025)